



PROCEDURE ADAPTEE

(Article 27 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics)

COLLECTIVITE :

VILLE DE BIARRITZ

Direction des Marchés Publics

Avenue Edouard VII - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex

(: 05.59.41.39.69 - E.mail : marche@biarritz.fr

OBJET DU MARCHÉ :

Accord-cadre à bons de commande pour le fauchage des accotements des voies sur la Commune de BIARRITZ.

Le montant des commandes susceptibles d'être effectuées annuellement variera dans les limites suivantes : Minimum : 25 000 € T.T.C. - Maximum : 70 000 € T.T.C.

Durée de l'accord-cadre : le marché sera conclu pour une période initiale courant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2018.

Il pourra être reconduit deux fois, pour les années 2019 et 2020, sous réserve d'une décision expresse de la Ville de Biarritz en ce sens.

OBTENTION DES DOSSIERS :

Direction des Marchés Publics de la Ville de Biarritz.

Le dossier peut également être téléchargé à l'adresse suivante :

<http://www.eadministration64.fr>

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES :

Centre Technique Municipal - M. ANGUELU - ☎ : 05.59.41.57.66 ou 06.89.47.05.21

CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES :

Les candidats transmettront leur offre avant la date limite fixée pour la réception des offres, soit avant le **15 février 2018 à 16 h 00** :

- Soit sous pli cacheté sur lequel figurera l'indication "Offre pour : Accord-cadre à bons de commande pour le fauchage des accotements des voies - Ne pas ouvrir". Les offres seront envoyées ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante : MAIRIE DE BIARRITZ - Direction des Marchés Publics - 3^{ème} étage - Hôtel de Ville - B.P. 58 - 64202 BIARRITZ Cedex
- Soit par voie électronique à l'adresse suivante : www.eadministration64.fr